

CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 02 FEVRIER 2022

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le 02 Février 2022 à 19 heures.

Etaients présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,
M. BOUQUET, Mme FEVRIER, Mme BEDU, M. SZEWCZYK, Mme
CARNEZAT, M. LECLOU, M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU,
Adjointes au Maire,
M. ROLLION, Mme FOLY, M. LAVIER, Mme TINSEAU, M. BONCENS, Mmes
FARNAULT, MOLINA-AUBERT, M. VERBEKE, Mme QUINTANA, MM. SALL,
PATRIGEON, VOLTEAU, DESPLANCHES, DAUNAY, BEAULIER, Mme
PLICHON,
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme TURBEAUX-JULIEN pouvoir à M. LAVIER
M. FOURNEL pouvoir à Mme MOLINA-AUBERT
Mme PENIN pouvoir à M. PATRIGEON
M. RAISONNIER pouvoir à M. BOUQUET
Mme HUTSEBAUT pouvoir à M. LECLOU
Mme FOUBET pouvoir à Mme FEVRIER
M. GABORET pouvoir à Mme PLICHON
M. ABRAHAM

Madame QUINTANA est élue Secrétaire de Séance.

I INTERCOMMUNALITE

Le Conseil Municipal approuve l'avenant 2 à la convention conclue avec l'Agglomération Montargoise pour la construction du stand de tir sur Amilly, fixant la nouvelle enveloppe financière du projet à 1.210.000 € HT (1.452.000 € TTC) à la charge de l'AME
(Adopté à l'Unanimité)

II AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1°) Par application de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, est approuvé le bilan des acquisitions et cessions foncières opérées par la Commune en 2021 (montant total des acquisitions : 697.611,35 € et montant des cessions : 36.120,00 €)
(Adopté à l'Unanimité)

2°) En perspective de prochains travaux de réfection qui vont être engagés dans la rue PEYNAULT, pour mise en conformité à la réglementation d'accessibilité de la rue, il est décidé l'acquisition d'une emprise d'environ 25 m² à prendre sur la parcelle cadastrée CM 0097 au prix de 65 €/m²
(Adopté à l'Unanimité)

III EDUCATION / ENFANCE

1°) Il est décidé d'attribuer aux coopératives scolaires :
- 14.640 € de subventions annuelles pour 2022 (fournitures, projets et matériel pédagogiques), soit 4.560 € pour les écoles maternelles et 10.080 € pour les écoles élémentaires (240 € par classe),

Ce compte-rendu succinct du 02 Février 2022 est consultable sur le site Internet de la Ville d'Amilly

- 17.385 € de subventions pour les projets d'écoles 2022 (spectacles, sorties scolaires...), soit 5.415 € pour les écoles maternelles et 11.970 € pour les écoles élémentaires (285 € par classe).

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Est approuvée l'attribution d'une subvention de 7.488 € à l'école élémentaire des Goths pour l'organisation, à l'attention d'élèves de CM2, d'un séjour avec nuitées du 27 juin au 02 juillet à Rambluzin-et-Benoite-Vaux (Meuse) sur le thème « classe patrimoine à Verdun »

(Adopté à l'Unanimité)

3°) Dans le cadre de l'organisation de séjours avec nuitées pour les jeunes de 10 / 12 ans, le Conseil Municipal approuve les modalités de tarification ainsi que les conditions de paiement et d'annulation.

Les participations familiales sont calculées par application d'un pourcentage sur le prix de revient du séjour (transport, frais de repas, hébergement, visites...) et en fonction des tranches de quotient familial en cours comme suit :

TRANCHES DE QUOTIENT	ANNÉE 2022	Participations familiales POURCENTAGE à appliquer sur le coût de revient du séjour	
		Aillois	Extérieur
1	Moins de 474,99€	15%	25%
2	Entre 475€ et 666,99€	20%	30%
3	Entre 667€ et 888,99€	25%	35%
4	Entre 889€ et 1020,99€	30%	40%
5	Entre 1021€ et 1312,99€	35%	45%
6	> = à 1313€	40%	50%

(Adopté à l'Unanimité)

IV CULTURE / RELATIONS EUROPEENNES

Est approuvée l'adhésion de la Commune d'Amilly au Réseau Européen de Musique Ancienne, ayant pour objet d'encourager l'échanges de savoirs, d'informations et les coopérations dans le secteur de la musique ancienne (montant de la cotisation 2022 : 300 €)

(Adopté à l'Unanimité)

V SPORTS

Dans le cadre des contrats d'objectifs pour la saison sportive 2021 / 2022, des conventions seront conclues avec les associations sportives et de loisirs suivantes : les J3 Sports (Comité Directeur des J3 Sports, les sections Aïkido, Athlétisme, Basket-Ball, Football, Gymnastique, Handball, Judo, Karaté, Pétanque, Randonnée, Tennis, Tennis de Table, Tir, Tir à l'Arc, Triathlon), l'Association Sportive Collège Schuman et l'Echiquier du Gâtinais.

Le montant attribué à chacune sera fixé en fin d'année en fonction des objectifs atteints.

Ces contrats d'objectifs sont approuvés comme suit :

pour les J3 Sports : 22 Voix Pour et 10 Non participation au vote des élus membres ou adhérents (MM. SZEWCZYK, LECLOU titulaire d'un pouvoir, PATRIGEON, Mme PENIN, MM. RAISONNIER, VOLTEAU, Mme FOUBET, MM. DAUNAY, BEAULIER)

pour les autres associations sportives : 32 Voix Pour

VI RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Commune d'Amilly, à compter du 1^{er} janvier 2022, à l'association PLURELYA, organisme à vocation nationale de gestion des œuvres sociales et culturelles des personnels territoriaux. La cotisation est calculée selon un tarif forfaitaire fixé à 99 € par agent et par an (soit un coût annuel d'environ 33.000 €)
(Adopté à l'Unanimité)

VII MOBILISATION DES COLLECTIVITES POUR LA FORMATION DE MEDECINS SUPPLEMENTAIRES EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Face à la situation particulièrement dégradée en matière de présence médicale, et en soutien de la démarche initiée par la Région Centre-Val de Loire et le CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional), par de nombreux parlementaires, présidents de Département, de Métropoles, d'agglomération et maires de grandes villes, le Conseil Municipal adhère à l'Appel au Premier Ministre relatif à la formation de 200 médecins supplémentaires pour la Région Centre-Val de Loire et autorise le Maire à le signer
(Adopté à l'Unanimité)

VIII COMPTE RENDU DE DECISIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses attributions déléguées (non soumis au vote) :

MARCHES D'ETUDES

Décisions des 18/11 et 16/12/2021 : Conclusion de marchés d'études pour les opérations suivantes :

Opération	Titulaire	Rémunération
Construction d'un restaurant scolaire et d'une garderie périscolaire à l'école des Goths		
Mission de coordination, de sécurité et de protection de la santé (SPS)	BUREAU VERITAS (45380 Chapelle St Mesmin)	6.144 € HT
Mission de contrôle technique	QUALICONSULT (45650 St Jean le Blanc)	8.710 € HT

MARCHES DE TRAVAUX**Décision du 13/12/2021 : Conclusion du marché de travaux suivant :**

Marché	Titulaire	Montant € HT
Fourniture et pose de stores extérieurs à la Ferme du Bourg	METAL ALU CENTRE (45700 Villemandeur)	23.686,65

Décisions des 24/11, 29/11, 02/12, 03/12, 09/12, 21/12/2021, 05/01 et 07/01/2022 : Conclusion d'avenants aux marchés de travaux suivants :

Marché	Titulaire	Montant de l'avenant € HT	Nouveau montant du marché HT
Travaux de rénovation de l'école élémentaire du Clos-Vinot			
Lot n°03 : Gros-œuvre	REVIL (45700 Pannes)	+ 16.502,66	462.750,13
Lot n°08 : Plomberie	PREFABRICATION GATINAISE (45700 Villemandeur)	+ 26.715,80	546.701,51
Lot n°11 : Plâtrerie – Faux plafonds	POUGAT SAS (45530 Malesherbes)	+ 2.023,88	283.676,27
Construction d'un restaurant scolaire sur le site de Viroy			
Lot n°05 : Menuiseries intérieures	RIGUET (45110 Châteauneuf sur Loire)	+ 371,20	72.371,20
Lot n°08 : Electricité	SERVITECHNIQUE (45570 Dampierre en Burly)	+ 4.422,95	69.441,53

Lot n°10 : Equipements de cuisine	CLIMAT CUISINE (45200 Amilly)	+ 332,50	19.132,50
Réhabilitation de la Maison Mory Lot n°06 : Peinture	NEYRAT (45700 Pannes)	+ 3.185,00	34.185,00
Travaux de restauration de l'Eglise de Saint-Firmin Lot n°02 : Décors peints	REST'ART (33700 Mérignac)	- 11.680,00	11.020,00

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

Décisions des 24/11, 25/11, 20/12/2021, 27/01/2022 : Conclusion des marchés de fournitures et services suivants :

Marché	Titulaire	Montant €
Missions assurées par le médecin référent du service Petite enfance	Docteur SWAR (45200 Amilly)	<ul style="list-style-type: none"> - Montant des honoraires : 45 € par consultation (visites d'admission et autres consultations) et 45 € par heure pour les autres prestations - Durée : 1 an à compter du 1^{er} janvier 2022 renouvelable par tacite reconduction
Programme de dynamisation des marchés du Loiret : acquisition du pack « Dynamisation » permettant notamment la participation à l'opération « 1 Marché, 1 Chef, 1 Recette » en 2022	Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret	180,00 HT

<p>Vérifications réglementaires des installations et de tous les matériels soumis à vérification</p>	<p>SOCOTEC (45400 Fleury les Aubrais)</p>	<p>Marché à bons de commande sans seuil minimum avec un seuil maximum de 110.000 € HT pour la durée totale du marché de 48 mois</p>
<p>Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'une solution de dématérialisation des procédures de marchés publics pour les membres de la Centrale d'achats APPROLYS</p>	<p>AWS AVENUE WEB SYSTEMES (38100 Grenoble)</p>	<p>Marché à bons de commande sans seuil minimum ni maximum pour une durée de 1 an à compter du 01/01/2022)</p> <p>Passé par la Centrale d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS</p>
<p>Fourniture et livraison de carburants pour les membres de la Centrale d'achats Lot Carburants en vrac</p>	<p>CPO Compagnie Pétrolière de l'Ouest (44186 Nantes)</p>	<p>Marché à bons de commande sans seuil minimum ni maximum pour la période du 01/12/2021 au 30/11/2022)</p> <p>Passé par la Centrale d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS le 09/11/2021</p>
<p>Fourniture et acheminement d'électricité et de gaz naturel et services associés pour les membres de la Centrale d'achats APPROLYS Lot Electricité Lot Gaz</p>	<p>EDF Commerce Grand Centre (37200 Tours)</p> <p>TOTAL ENERGIE (75015 Paris)</p>	<p>Marchés à bons de commande sans seuil minimum ni maximum pour 3 ans à compter du 01/01/2022</p> <p>Passés par la Centrale d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS le 13/10/2021</p>

Services d'assurances pour la Ville d'Amilly pour 4 ans (2022 à 2025)		
Lot n°01 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes	Assurance PILLIOT (62921 Aire sur la Lys)	Prime annuelle : 31.977,08 € TTC
Lot n°02 : Assurance des responsabilités et des risques annexes	PARIS NORD ASSURANCE SERVICES (75009 Paris)	Prime annuelle : 9.394,09 € TTC
Lot n°03 : Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes	Assurance PILLIOT (62921 Aire sur la Lys)	Prime annuelle : 17.052,32 € TTC
Lot n°04 : Assurance de protection juridique de la collectivité	Assurance PILLIOT (62921 Aire sur la Lys)	Prime annuelle : 1.931,95 € TTC
Lot n°05 : Assurance de protection fonctionnelle des agents et des élus	SMACL Assurances (79031 Niort)	Prime annuelle : 1.165,30 € TTC
Lot n°06 : Assurance des prestations statutaires	SIACI SAINT HONORE (ALLIANZ Vie 75815 Paris)	Prime annuelle : 57.283,00 € TTC
Lot n°07 : Assurance des expositions d'œuvres d'art - ouvrages rares	SARRE ET MOSELLE (57400 Sarrebourg)	Exposition temporaire : prime annuelle 867,60 € TTC Exposition permanente – musée : prime annuelle 150 € TTC

Décisions des 30/11/2021 : Conclusion d'avenants aux marchés de fournitures et services suivants :

Marché	Titulaire	Objet de l'avenant HT	Nouveau montant du marché HT
Fourniture de produits et matériels d'hygiène	PROPIMEX (45390 Puisseaux)	Intégration de nouvelles références au Bordereau des Prix Unitaires	Sans incidence sur le seuil maximum du marché de 213.000 € HT pour 3 ans
Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour les membres de la Centrale d'achats APPROLYS Lot n°04 : Equipements de protection individuelle divers	PROTECHOMS (53203 Château Gontier)	Prolongation de l'augmentation des prix du BPU et des délais de livraison jusqu'au 31/12/2021 Avenants passés par la Centrale d'achats APPROLYS CENTR'ACHATS	

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Décisions du 17/12/2021 : Centre d'Art Contemporain des Tanneries :

- demandes de subventions auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), de la Région Centre-Val de Loire, du Département et de l'Agglomération Montargoise (AME) **pour le budget de fonctionnement 2022** selon le plan de financement prévisionnel établi comme suit :

Dépenses		Recettes	
Action artistique et culturelle	295 500 €	Subv° DRAC programmation	150 000 €
Masse salariale	468 000 €	Subv° DRAC politique publics	35 000 €
Coûts de fonctionnement du bâtiment	86 500 €	Subv° C. Régional	115 000 €
		Subv° C. Départemental	30 000 €
		Fonds de concours AME	170 000 €
		Autofinancement Ville	320 000 €
		Inscriptions Ecole d'art	30 000 €
Total	850 000 €	Total	850 000 €

- demandes de subventions auprès de la DRAC et de la Région Centre-Val de Loire, à hauteur de 3.500 € chacune, **pour l'acquisition en 2022 de divers matériels de logistique liés aux usages et aux besoins techniques du Centre d'Art** (informatique, multimédia diffusion artistique) d'un montant prévisionnel de 15.230 € TTC.

Décisions du 11/01/2022 : Ecole des Goths – Construction d'un restaurant scolaire et d'une garderie périscolaire - Demandes de subventions :

- **auprès de l'Etat**, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022, à hauteur d'un montant de 250.000 €,
- **auprès du Département**, dans le cadre de l'appel à projets d'intérêt communal 2022 (volet 3), à hauteur d'un montant de 160.000 €.

Décision du 14/01/2022 : Travaux de réfection de la voirie et des trottoirs rue du Moulin Bardin (coût des travaux estimé à 11.129 € HT) – Demande de subvention auprès du Département au titre de la redevance des mines sur le pétrole (crédits d'Etat 2022)

RENOUVELLEMENT D'ADHESIONS

Décisions des 11/01 et 19/01/2022 : Renouvellement de l'adhésion de la Commune à :

- **l'Association des Maires du Loiret** (cotisation 2022 : 3.124 €)
- **l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe** (cotisation 2022 : 807 €)
- **la Maison de l'Europe de Tours** (cotisation 2022 : 30 €)

**Affiché le 07 Février 2022
Le Maire d'Amilly**

Gérard DUPATY